



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 8

*Regards croisés Juge des enfants, Juge aux affaires familiales, experts
psychologues et psychiatres
Eclairer la décision du juge : la contribution de l'expertise*

Vendredi 22 mai 2026

De 09h00 à 12h00

Centre Diocésain - Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les spécificités des expertises civiles menées à la demande du Juge des enfants et du Juge aux affaires familiales.
- Comprendre les attentes des magistrats afin d'adapter la méthodologie et la rédaction du rapport d'expertise.
- Maîtriser la procédure applicable et les modalités de règlement propres à ces missions.

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

PARTIE 1 - Intervention du Juge des enfants (1h)

Mme BAILLY, Juge des enfants

- Rôle et compétences du Juge des enfants : présentation du cadre légal et des missions en matière d'assistance éducative et de protection de l'enfance.
- Motivations du recours à une expertise psychologique : critères de décision, contexte de demande (danger, carences éducatives, conflit de loyauté, évaluation des capacités parentales, compréhension du développement de l'enfant).
- Attentes du magistrat vis-à-vis de l'expert : clarté du rapport, objectivation des observations, pertinence clinique, distinction entre éléments factuels et interprétations psychologiques.
- Problématiques fréquentes rencontrées : secret professionnel, adhésion des familles, temporalité judiciaire, temporalité clinique.
- Échanges avec les participants : analyse critique de situations réelles, discussion sur les formulations dans les conclusions d'expertise.

PARTIE 2 - Intervention du Juge aux affaires familiales (1h)

Mme Léa Jandot, Juge aux affaires familiales

- Missions et cadre d'intervention du JAF : place de l'expertise dans les litiges familiaux (résidence des enfants, autorité parentale, droit de visite et d'hébergement).
- Motivations de la demande d'expertise psychologique : évaluation des compétences parentales, dynamique conflictuelle, prise en compte de la parole de l'enfant.
- Attentes du magistrat : neutralité du regard expertal, précision des éléments observables, articulation entre données cliniques et décisions judiciaires possibles.
- Aspects procéduraux et administratifs : consignation, aide juridictionnelle, modalités de communication du rapport, délais, suivi du règlement.
- Analyse critique : place de la subjectivité dans le rapport d'expertise, limites du mandat judiciaire, respect du contradictoire.

PARTIE 3 - Intervention de l'expert psychologue (1h)

Mme Magalie Rigaud Collin, psychologue clinicienne psychopathologiste, expert près la cour d'appel de Besançon

- Cadre méthodologique de l'expertise : structuration de la mission au-delà des seules questions de l'ordonnance, définition des objectifs et des limites d'intervention.
- Divergences et convergences entre les attentes du JE et du JAF : différences de finalité (protection, régulation du conflit), articulation entre approche clinique et judiciaire.

- Positionnement éthique et déontologique de l'expert : impartialité, distance clinique, transparence des méthodes, restitution au justiciable. Traduction de ce positionnement dans le rapport.
- Gestion des situations complexes : refus d'entretien, demandes implicites du juge, tensions avec les parties, pressions temporelles.
- Rédaction du rapport : cohérence interne, prudence dans les formulations, recommandations possibles.
- Suivi du règlement des mémoires de frais : spécificités liées aux missions ordonnées par le JAF, vérification et délais de paiement.

Organisation de la formation

Intervenants :

- Mme Bailly, Juge des enfants
- Mme Léa Jandot, Juge aux affaires familiales
- Mme Magalie Rigaud Collin, psychologue clinicienne psychopathologiste, expert près la cour d'appel de Besançon

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

Durée de la formation : 3 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- | | |
|--|--------|
| - Membres CEJCA, postulants et avocats : | 70 € |
| - Non membres de la Compagnie : | 140 € |
| - Magistrats : | Offert |